

**DECISION N°184-2026 –
ACHAT DE COMPTEURS DE FACTURATION D'EAU**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le devis de la société DIEHL ci-annexé,

Considérant la nécessité d'acheter des compteurs de facturation d'eau pour la commune de FEURS,

Considérant la proposition financière de la société DIEHL, sise 67 rue du Rhône, 68300 SAINT-LOUIS d'un montant total de 13 190,00 € HT soit 15 828,00 € TTC,

Considérant que le seuil des 216 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver la proposition financière de la société DIEHL, sise 67 rue du Rhône, 68300 SAINT-LOUIS, pour un montant total de 13 190,00 € HT soit 15 828,00 € TTC tel que ci-annexé.

ARTICLE 2

De dire que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil communautaire.

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 01/06/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42140 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260601-1842026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026